EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 368

RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/022 du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU la délibération n°2021/048 du 7 avril 2021 approuvant l'adhésion de la ville d'Eaubonne au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite renouveler son adhésion auprès du CAUE afin de bénéficier de ses missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE RENOUVELLER l'adhésion au CAUE pour l'année 2026 ;

ARTICLE 2 : DE REGLER à cet effet la cotisation annuelle de 1375 euros (mille trois cent soixante-quinze euros).

Eaubonne, le 20 OCT. 2026

Transmis et reçu au contrôle de la légalité le : 20/10/2026
Publiée le : 20/10/2026
Exécutoire le : 20/10/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN	Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
Karima BENTOUT	Lylian SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20261020-DEC2026-368-AU
Date de réception préfecture : 20/10/2026